

ARRETE Du MAIRE N° 2025/057

**Arrêté permanent : mise en place de servitude sur les propriétés privées
au bénéfice des exploitants de réseaux ouverts au public
en application de l'article L. 45-9 du Code des postes et des communications électroniques**

Le Maire de la commune de Boffres (Ardèche) agissant au nom de l'Etat

- Vu le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 ;
- Vu la demande adressée par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, pour l'institution de la servitude prévue à l'article L. 45-9 du Code des postes et des communications électroniques, reçue en mairie le 02/06/2025, concernant les immeubles mentionnés en annexe 1 du présent arrêté ;
- Vu les dossiers joints par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique à l'appui de sa demande, contenant pour chacune des propriétés concernées, notamment, l'emplacement des installations, la notice précisant les raisons pour lesquelles, en vue de respecter la qualité esthétique des lieux et d'éviter d'éventuelles conséquences dommageables pour la propriété, ces modalités ont été retenues, ainsi que l'échéancier prévisionnel de réalisation indiquant la date de commencement des travaux et leur durée prévisible ;
- Vu les notifications adressées par le maire aux propriétaires des immeubles mentionnés en annexe 1 du présent arrêté, accompagnées des dossiers de demande de servitudes établis par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ;

- Considérant qu'en vertu de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) exerce, en lieu et place de ses membres et sur transfert préalable de ceux-ci, la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le territoire des départements de l'Ardèche et de la Drôme ;
- Considérant que pour établir un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le territoire bi-départemental, le syndicat mixte ADN a attribué, en 2019, un marché public de travaux au groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés AXIONE et Bouygues Energies & Services ;
- Considérant que pour assurer l'exploitation de ce réseau, un contrat de délégation de service public a été attribué, en novembre 2016, à la société ADTIM FTTH ;
- Considérant que ce projet s'inscrit dans un contexte national de transition numérique, marqué par la fermeture progressive du réseau cuivre historique au profit de la fibre optique et qu'il revêt, à ce titre, une importance décisive pour garantir aux habitants des communes rurales un accès équitable et fiable à des services numériques performants ;
- Considérant que ce projet participe à l'intérêt général en ce qu'il favorise l'égalité d'accès aux services numériques, en offrant les conditions technologiques les plus favorables aux administrés de la commune pour leur permettre de mener une vie économique et sociale satisfaisante ;
- Considérant que pour permettre le déploiement des réseaux ouverts au public, le législateur fait bénéficier les opérateurs exploitants de tels réseaux de servitudes sur les propriétés privées selon les modalités mentionnées à l'article L. 48 du Code des postes et des communications électroniques ;
- Considérant qu'à l'appui de sa demande de servitudes, le syndicat mixte ADN a fourni, pour chaque propriété visée en annexe 1 du présent arrêté, un dossier complet au regard des dispositions de l'article R. 20-55 du Code des postes et des communications électroniques ;

- Considérant que, conformément à l'article R. 20-56 du Code des postes et des communications électroniques, les propriétaires, syndics ou toute personne habilitée à recevoir la notification au nom des propriétaires des propriétés concernées ont été notifiés de la demande de servitude et du dossier prévu à l'article R. 20-55 du même code ;
- Considérant que les propriétaires ou en cas de copropriétés, les syndicats représentés par les syndics ont été mis à même, dans le respect du délai minimum de deux mois prévus à l'article L. 48 du Code des postes et des communications électroniques, de présenter leurs observations sur le projet ;
- Considérant que les propriétés identifiées en annexe 1 du présent arrêté sont soit déjà traversées par des infrastructures de réseaux existants, soit situées de manière à permettre d'assurer la continuité du réseau vers d'autres infrastructures situées à proximité et que l'institution de la présente servitude vise à utiliser au mieux ces emplacements afin d'assurer la viabilité économique du réseau d'initiative publique bi-départemental et de réduire les atteintes portées à la propriété privée ;
- Considérant, en effet, que le syndicat mixte ADN doit avoir recours au modèle de la mutualisation des infrastructures existantes pour satisfaire aux conditions d'accès aux aides d'État et pour respecter les engagements pris au travers du schéma directeur territorial d'aménagement numérique dont il est porteur ;
- Considérant qu'il est donc nécessaire d'instituer une servitude sur ces emplacements pour permettre l'installation, le cas échéant à proximité des installations déjà existantes en suivant au mieux leurs cheminements, l'exploitation et l'entretien des équipements du réseau ainsi que pour permettre les opérations d'entretien des abords du réseau ;
- Considérant qu'afin de préserver la qualité esthétique des lieux, les installations seront réalisées en suivant, autant que possible, les cheminements existants lorsque ceux-ci sont disponibles et en veillant, dans tous les cas, à limiter leurs impacts visuels ;

ARRETE

Article 1 : Une servitude est instituée au profit du syndicat mixte ADN sur les immeubles mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté aux fins d'installation, le cas échéant à proximité des installations déjà existantes, d'exploitation et d'entretien des équipements du réseau de communications électroniques ouvert au public ainsi que d'entretien des abords du réseau.

Article 2 : Les équipements du réseau comprennent, pour chaque propriété, ceux qui figurent dans le dossier établi par le syndicat mixte ADN en application de l'article R. 20-55 du Code des postes et des communications électroniques et transmis à chaque propriétaire, conformément à l'article R. 20-56 du même code.

Ceux-ci sont établis, pour chaque propriété, conformément aux modalités et schémas techniques, précisant notamment leur emplacement, tels qu'ils figurent dans chaque dossier.

La réalisation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements du réseau et des abords du réseau comportent les opérations mentionnées dans lesdits dossiers.

La société ADTIM FTTH, en sa qualité de délégataire de service public, ou tout autre délégataire désigné ultérieurement, pourra se substituer de plein droit au syndicat mixte ADN pour l'exploitation, la commercialisation et la maintenance des équipements du réseau.

Article 3 : Conformément à l'article L. 51 du Code des postes et des communications électroniques, les opérations d'entretien des abords des équipements du réseau, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, afin de permettre le déploiement du réseau et de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service.

En cas de défaillance, ces opérations pourront être réalisées par le syndicat mixte ADN ou par une société mandatée par celui-ci, aux frais du propriétaire du terrain, du fermier ou de leurs représentants, après notification aux intéressés et au maire, dans les conditions prévues au II de l'article L. 51 précité.

Article 4 : Les travaux débiteront après la notification et l'affichage du présent arrêté.

L'installation des infrastructures et des équipements sera réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux, et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées. L'identité des agents mandatés par le syndicat mixte ADN ou par une société mandatée par celui-ci pour l'exécution des travaux et la date de commencement des travaux sont indiqués sur une liste portée à la connaissance du propriétaire ou de son mandataire ou, en cas de copropriété, du syndic par le syndicat mixte ADN huit jours au moins avant la date prévue de la première intervention. Elle est établie par le syndicat mixte ADN et transmise au propriétaire.

Toute modification de la liste des agents mandatés est notifiée par le syndicat mixte ADN au propriétaire ou à son mandataire ou, en cas de copropriété, au syndic.

Les agents mandatés seront munis d'une attestation signée par le syndicat mixte ADN et de l'entreprise à laquelle appartient cet agent pour accéder à l'immeuble, au lotissement ou à la propriété non bâtie.

Le syndicat mixte ADN adresse le schéma des installations après la réalisation des travaux aux propriétaires ou, en cas de copropriétés, au syndicat des copropriétaires représentés par les syndics.

Article 5 : Le syndicat mixte ADN est responsable de tous les dommages qui trouvent leur origine dans les équipements du réseau. Il est tenu d'indemniser l'ensemble des préjudices directs et certains causés tant par les travaux d'installation et d'entretien que par l'existence ou le fonctionnement des ouvrages. À défaut d'accord amiable, l'indemnité est fixée par la juridiction de l'expropriation saisie par la partie la plus diligente.

Article 6 : Le présent arrêté est périmé de plein droit si l'exécution des travaux n'a pas commencé dans les douze mois suivant sa publication.

Article 7 : L'installation des ouvrages ne peut faire obstacle au droit des propriétaires ou copropriétaires de démolir, réparer, modifier ou clore leur propriété.

Toutefois, les propriétaires ou copropriétaires doivent, au moins trois mois avant d'entreprendre des travaux de nature à affecter les ouvrages, prévenir le Syndicat Mixte ADN.

Article 8 : Le présent arrêté est notifié au Syndicat Mixte ADN et, individuellement, à chaque propriétaire ou en cas de copropriété, à chaque syndic visé à l'annexe 1 du présent arrêté. Il est également affiché en mairie.

Article 9 : L'annexe 1 et les dossiers de présentation établis par le syndicat mixte ADN font partie intégrante du présent arrêté.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon – Palais des Juridictions administratives – 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 - Téléphone : 04 78 14 10 10 Télécopie : 04 78 14 10 65 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr (ne doit pas être utilisé pour la transmission de requêtes, de mémoires ou de pièces de procédure) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Boffres, le 28 octobre 2025
Le Maire, Hubert JUGE



Annexe 1

Liste des propriétés concernées par le présent arrêté

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	1 Impasse du Coquetier 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AE0089
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr AMAIRIA ISAHAK REGUIEG
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	1 Montée du Château 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AE0082
Propriétaires du bien concerné par la servitude	Mr BONNET BAPTISTE Mme HEYRAUD CHRISTIANE Mme BONNET JULIETTE Mr BONNET CLEMENT Mme GAUTHIER GISELLE
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin des Espeytes 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AK0187
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr CROUZET HENRI Mme CROUZET GINETTE
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Vassel 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0052
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr DEPLACE REMI
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Vassel 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0177
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr DEPLACE REMI
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de la Boissine 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AC0262
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme FOURNIER VIOLETTE

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Route du Pin 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AI0042	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme FRANK MARGARETH MARTHE	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin des Rioux 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AK0186	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme MEYRAND GISELE	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Fontblanche 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000G0464	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme GARNIER MONIQUE Mme DUCROS BRIGITTE	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Tardivon 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AC0046 07035000AC0044	07035000AC0045
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr MARTEL DIDIER	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	55 Chemin de Préron 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000G0563	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme BRUNET NATHALIE Mr MERLAND JEAN MARC	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Route de Toulaud 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000F0172	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr PORTE BRUNO	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Route de Loubières 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AI0303 070350000F0169	07035000AI0061
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr SEWELL PIERRE JOHN Mme SEWELL SIMONE	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Noyaret 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0001 07035000AN0002	07035000AN0170
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr BEAL ARMAND ROGE Mr BEAL BERNARD Mme BEAL PAULETTE	Mr BEAL PATRICK CLEMENT Mr BEAL MICHEL GUY Mme BEAL MARTINE

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	22 Rue des Fontaines 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AE0111	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme PAGES CECILIA Mr PAGES JEAN-PIERRE	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Vassel 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0051	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr ROZIER CHRISTOPHE JEAN	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Route du Pin 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AI0323	07035000AI0322
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr ROZIER BERNARD CHARLES	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Lavenant 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0152 07035000AN0169	07035000AN0168
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr RUIZ ANTOINE Mme MEYER ANNIE	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Fauries 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AM0319 07035000AM0057	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr SERRE CHARLES	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Fauries 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AM0317	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme COURET MARILENE	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Fauries 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AM0053	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr SERRE RAOUL MARC GABRIEL Mr SERRE DANIEL	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Combon 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0229 07035000AN0227 07035000AN0076	07035000AN0224 07035000AN0077
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr TOURET JEAN LOUIS Mme TOURET ANNICK	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	200 Chemin de Pierretru, 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AK0159	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme MADRU ANNIE	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	12 Rue des Fontaines 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AE0122	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme VINARD CORINNE	

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Lavenant 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0151	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr DESPERT OLIVIER	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Sallier 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AC0177	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr VATTIER GILLES Mme DREVET BRIGITTE MONIQUE ANDREE	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Gally 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000G0227	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr DAVIAS SIMON	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Gally 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000G0270	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr DAVIAS SIMON Mme BARNIER FRANCOISE MARIE PIERRE	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin des Allaris 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000G0122 070350000G0272	070350000G0121 070350000G0271
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr PIENADO DIDIER Mme PIENADO SANDRINE	
Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Gally 07440 Boffres	
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	070350000G0264	
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mme MORIN GERMAINE Mr ROLLAND SEBASTIEN Mme ROLLAND DIANE	Mme ROLLAND NANCY Mme DESRAMONT ALINE

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin du Serre de Gouron 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AC0287
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr COULOMB GUY JEAN PIERRE Mr COULOMB PATRICK Mme MARTORELL LAURENCE Mme COULOMB NATHALIE Mme TORRES BRIGITTE

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Cumines 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AI0075
Propriétaire du bien concerné par la servitude	Mr DUCROS JEAN-LUC

Nom et adresse du bien concerné par la servitude	Chemin de Noyaret 07440 Boffres
Localisation cadastrale du bien concerné par la servitude	07035000AN0003
Propriétaire du bien concerné par la servitude	ARMAND ROGER Mr BEAL PATRICK CLEMENT Mr BEAL BERNARD Mr BEAL MICHEL GUY Mme BEAL PAULETTE Mme BEAL MARTINE